Ville de
La Chapelle-en-Serval

Les Nouvelles en Serval

Avril - Mai - Juin 2022 #30

Page 4
Site internet

Pages 10
Enquête Publique PLU

Page 20
Flexobus

Sommaire

3 - Agenda

4 - Nouveau dans la commune

5 à 7 - Informations diverses

8 - 9 - Conseil municipaux

10 - Urbanisme

11 - Travaux

12 - 13 - Festivités

14 - Vie de la commune

15 à 17 - Associations

18 - 19 - Transition écologique

20 - 21 - Communauté de Commune

22 - Collège du Servois

23 - Portrait

VOS ÉLUS

Maire

- Daniel Dray (mairie@lces.fr)

Adjoints

- Patrick Soler : 1er adjoint en charge du cadre de vie (patrick.soler@lces.fr)
- Marie-Claire Gibergues : 2e adjointe en charge des grands travaux, de l'architecture et de l'urbanisme (mcg@lces.fr)
- Grégoire Dubourg : 3e adjoint en charge de la transition écologique (gdu@lces.fr)
- Marion Le Maux : 4e adjointe en charge de l'enfance et du conseil municipal des jeunes (mlm@lces.fr)
- Dominique Facundo : 5e adjoint en charge du commerce, de l'emploi et de la communication (dfa@lces.fr)
- Myriam Bois : 6e adjointe en charge de la vie associative, des festivités et de l'action sociale (myriam.bois@lces.fr)

Délégués

- Jean Epalle : délégué en charge du patrimoine urbain et des finances (jean-luc.epalle@lces.fr)
- Dominique Hérent : délégué en charge de la sécurité (dominique.herent@lces.fr)
- Etienne Briche : délégué en charge de l'entretien des espaces verts (etienne.briche@lces.fr)
- Didier Simonnet : délégué en charge du suivi des permis de construire et du cimetière (didier.simonnet@lces.fr)

Conseillers

- Catherine Laurent
- Laurence Moreau Hennion
- Christine Letermelier
- Ombéline Roland
- Jean-Luc Decaudin
- Caroline Bricout
- Laure Kiélus
- Stéphane Grosslerner
- Véronique Soqueiro
- Patrick Chanemouga
- Nathalie Lemaire-Colé
- François Bourdelat

Agenda

10 juin au 11 juillet 2022
Enquête publique
Révision du PLU

samedi 25 et dimanche 26 juin 2022
Rock à Billy - Parc de la Mairie

jeudi 14 juillet 2022
Célébration de la fête nationale - Rendez-vous à 11h aux Monument aux morts

jeudi 14 juillet 2022
La Chapelle-en-Serval et Orry-la-Ville vous invitent pour le feu d'artifice au stade du Servois à 23h

jeudi 1 septembre 2022
Rentrée scolaire

samedi 3 septembre 2022
Forum des associations capelloises et orrygeoises à Orry-la-Ville

samedi 10 septembre 2022
Rallye de La Chapelle
Parc de la Mairie (voir page 17)

dimanche 18 septembre 2022
Brocante - Boulevard de la Riolette
Inscription en mairie à partir du 4 juillet (5€ le mètre - minimum 2m)

samedi 8 octobre 2022
Spectacle du Théâtre de Verneuil - Salle Fernand Halphen

samedi 15 et dimanche 16 octobre 2022
Salon de la voyance et du bien-être - Salle Fernand Halphen

samedi 05 et dimanche 06 novembre 2022
Salon de l'artisanat et de la gastronomie - Gymnase

vendredi 11 novembre 2022
Célébration de la fin de la Première Guerre Mondiale - Rassemblement à la Roseraie à 10h45 suivi du dépôt de gerbes au monument aux morts puis allocution du maire à la Salle Fernand Halphen avec vin d'honneur

samedi 19 et dimanche 20 novembre 2022
Salon des arts - Salle Fernand Halphen

vendredi 25 novembre 2022
Rassemblement parents/enfants pour un défilé aux lampions jusqu'au parc de la Mairie - 18h30 coup d'envoi des illuminations du parc, suivi d'une collation pour petits et grands à la Salle Fernand Halphen

Toutes les manifestations prévues ci-dessus sont susceptibles de modification ou d'annulation sans préavis. N'hésitez pas à consulter le site internet de la mairie ou notre page Facebook, la-chapelle-en-serval.fr - facebook.com/lachapelleenserval

C'EST LA VIE

Naissances

23/04/2022 : LE ROUX Gabin
21/04/2022 : ACH HOFGAERTNER Côme
06/05/2022 : OUAA Anissa
16/05/2022 : DASTE Logan

PERMANENCE JURIDIQUE

Des consultations juridiques gratuites sont assurées par le Barreau de Senlis le 2e vendredi de chaque mois (sauf juillet et août) de 15h à 17h en mairie. Un avocat vous conseillera sur vos droits et vous orientera si nécessaire vers un confrère plus spécialisé. Rendez-vous au 03 44 54 60 29 ou à mairie@lces.fr.

Nouveau dans la commune

SITE INTERNET

Notre nouveau site internet de la ville a été lancé le 9 mai dernier pour mieux vous servir et vous informer.
Nous avons conçu celui-ci afin que vous trouviez facilement le maximum de réponses à vos besoins.
Vous y retrouverez de nombreuses rubriques avec des informations plus faciles d'accès, des liens pour vous guider dans vos démarches administratives. Retrouvez également l'actualité de notre commune, nos services ainsi que toutes les animations à venir dans l'agenda.
Les règles de voisinage et les dernières délibérations municipales seront aussi disponibles permettant ainsi à chacun d'en tenir compte pour vivre harmonieusement dans notre commune.
Retrouvez votre site à l'adresse suivante : la-chapelle-en-serval.fr

L'IMMOBILIÈRE

Nous souhaitons la bienvenue à Éric, nouvel agent de l'agence l'**Immobilière du centre** situé à l'entrée du village, 509 rue de Paris.

Ce natif de la région est par ailleurs élu dans une commune voisine, il se fera un plaisir de vous rencontrer au détour d'une de nos rues ou de vous recevoir tous les jours entre 9h30 et 19h samedi compris.

L'AGENCE APEF

Depuis le mois de juin, l'agence APEF (Association Pour l'Emploi Familial) proposant les services à la personne (ménage, repassage, garde d'enfants, jardinage...) est installée au 721 rue de Paris à La Chapelle-en-Serval. Le but est de participer à l'économie locale, créer de l'emploi dans la région et apporter du soutien et du bien-être aux familles. L'agence recherche des candidats(es), expérimenté(e)s ou non, dans le domaine du ménage, repassage, jardinage...

Informations diverses

MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI DES JEUNES (MLEJ)

Le Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) constitue un parcours entièrement personnalisé qui peut durer de 6 à 12 mois en fonction du jeune, pour l'aider à définir son projet professionnel et à trouver un emploi.

En signant ce contrat, le jeune pourra bénéficier :
- d'un accompagnement par un conseiller tout au long de son parcours jusqu'à ce qu'il trouve un emploi
- d'un programme de 15 à 20h /semaine avec différents types d'activités
- d'une allocation pouvant aller jusqu'à 500 €/mois sous conditions

Ce contrat s'adresse à des jeunes :
- entre 16 et 25 ans
- sans emploi durable (CDI ou CDD longue durée), ni formation
- sans projet professionnel défini
- pouvant faire face à des difficultés matérielles et financières
- prêts à s'engager à suivre le programme

Retrouvez toutes les informations sur www.mlej.fr ou au 03 44 59 44 00

mlej MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI DES JEUNES SUD OISE

LOI ANIMAL

Avoir un animal de compagnie ou un équidé est désormais soumis à la signature d'un certificat d'engagement et de connaissances des besoins spécifiques de l'espèce.
L'identification des animaux devient également obligatoire (Art. L. 212-10 du code rural). Celle-ci se fait par tatouage ou puce électronique et permet d'enregistrer le numéro de l'animal et les coordonnées de son propriétaire (www.icad.fr).
Cette obligation d'identification s'applique aux chiens de plus de 4 mois et aux chats et aux furets de plus de 7 mois et en cas de cession de l'animal, quel que soit son âge. Les policiers municipaux sont compétents et pourront contrôler l'identification de l'animal, même sans infractions, en présence du propriétaire ou non. (En cas de divagation sur la voie publique afin que le propriétaire le récupère.) Si l'animal n'est pas identifié, son propriétaire encourt une amende de 4ème catégorie (Art. R. 215-15 7° du CRPM)
Si l'animal errant peut être identifié, les agents pourront le restituer à son propriétaire, moyennant paiement d'une somme fixée par arrêté municipal.
Les chiens ou chats errants ou en état de divagation seront placés à la SACPA de Beauvais. L'animal est gardé pendant 8 jours ouvrés. S'il n'est pas réclamé par son propriétaire à l'issue de ce délai, il est réputé abandonné et devient la propriété du gestionnaire de la fourrière. Cet abandon est réprimé par l'article 521-1 du code pénal et le propriétaire est passible d'une amende de 30 000€ et de 2 ans d'emprisonnement.

LA POSTE

Votre bureau de poste sera ouvert du 18 juillet au 3 septembre les mardis et jeudis de 9h à 12h et de 14h à 17h et les samedis de 9h à 12h.
Il reprendra ses horaires habituels à compter du lundi 5 septembre.
Durant cette période, vous pouvez vous rendre au bureau de poste de Senlis du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h et le samedi de 8h30 à 12h30.Les services de la poste et de la banque postale sont également accessibles en ligne laposte.fr et labanquepostale.fr

CARTE D'IDENTITÉ / PASSEPORT

Pour les demandes de renouvellement ou création de carte d'identité et passeport, nous vous rappelons que notre mairie ne dispose pas d'un dispositif de recueil et ne possède donc pas les outils nécessaires à leur réalisation. Vous trouverez sur service-public.fr la liste de toutes les mairies équipées afin de recueillir vos demandes.

RADARS

Des radars «pédagogiques» ont été installés, à l'initiative de l'équipe communale à plusieurs endroits stratégiques de notre commune.
Ces avertisseurs sont très lisibles et permettent donc à chacun de se rendre compte à quelle vitesse il circule. Un radar a également été installé rue de Paris. Depuis cette installation, nous constatons une diminution significative des excès de vitesse sur l'année 2021 route de Chantilly, route de Senlis et rue de Paris qui est l'axe routier le plus fréquenté. Seule la rue de Plailly affiche une très légère augmentation. Un stop sera installé au croisement avec l'entrée de la caserne en venant de Plailly.
Ces bons résultats sont également le fruit de contrôles routiers effectués en commun avec la Gendarmerie et la Police Municipale.
Nous ne pouvons toutefois nous satisfaire pleinement de ces résultats car, encore à ce jour, des conducteurs roulent à vive allure dans l'agglomération. Ils semblent être inconscients du danger qu'ils représentent envers les piétons mais aussi envers les autres automobilistes. Nos forces de l'ordre s'attacheront à sanctionner avec sévérité ces derniers.

DÉJECTIONS CANINES

Comme vous avez pu le constater en vous promenant dans nos rues, une signalisation horizontale a été mise en place dans les endroits les plus couramment souillés par les déjections canines, afin de rappeler aux propriétaires de quadrupèdes en laisse leur devoir et la sanction qu'ils encourent.

Des sacs poubelles destinés à cet usage sont à leur disposition à plusieurs endroits de la commune.
Ils sont priés de prendre leurs précautions avant la promenade, afin de parer à toute éventualité.

SICTEUB

Le SICTEUB a dû faire une importante opération de curage en raison d'un bouchon dans l'une des installations de la station d'épuration d'Asnières-sur-Oise. Ce bouchon a été généré par des objets solides qui ne sont pas censés être déversés dans les réseaux d'assainissement, tels que les lingettes, les couches-culottes, les serviettes hygiéniques, etc. Ce type de problème entraine de graves dysfonctionnements dans le traitement de la station, détériore les équipements et fait augmenter le prix de l'eau.

Voici un rappel pour préserver notre réseau :

Conseils municipaux

22 février 2022

Le conseil municipal :

- approuve la modification du tableau des effectifs des emplois de la collectivité
- approuve l'imputation à l'article 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits ouverts au budget municipal, des dépenses municipales relatives aux évènement et manifestations
- sollicite les concours financiers de tout partenaire institutionnel potentiel pour la réalisation des programmes de réhabilitation thermique et mise aux normes PMR des bâtiments Groupe scolaire « des Dimerons », Gymnase et Hôtel de ville
- approuve l'octroi d'une subvention au collège du Servois pour la formation aux premiers secours des classes de 3e
- approuve le principe de renouvellement de la concession de service public pour la gestion de la fourrière automobile pour une durée de 3 ans
- approuve la signature des conventions d'objectifs et de financement avec la CAF de l'Oise pour l'organisation des services municipaux périscolaires et extrascolaires
- autorise l'engagement des démarches nécessaires pour identifier le propriétaire inconnu des terrains situés à la pointe des rues du Four à Chaux et du Stade pour permettre l'aménagement d'un nouveau lotissement de 48 logements (23 individuels et 25 collectifs)
- approuve la mise à disposition gratuite d'une salle d'activités du centre périscolaire les Dimerons en faveur du « Relais Petite Enfance » de l'Aire Cantilienne 1 à 3 fois par mois pour faciliter le mode d'accueil des enfants chez les assistantes maternelles agréées
- approuve la modification statutaire du SE60 portant adhésion de la communauté d'agglomération Creil Sud Oise à la compétence optionnelle de Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables
- approuve la conclusion d'une convention de remboursement de frais avec le syndicat intercommunal du parc de stationnement de la gare de Survilliers Fosses.

7 avril 2022

Le conseil municipal :

- approuve le compte de gestion 2021 établi par le comptable public
- approuve le compte administratif 2021 du budget de la commune comme suit :

Réalisations 2021	Recettes en €	Dépenses en €	Résultat de L'exercice 2021	Résultat Reporté 2020	Résultat de clôture 2021
Section de fonctionnement	3 380 877.14 €	2 918 863.22 €	462 013.92 €	1 278 813.08 €	1 740 827 €
Section d'investissement	1 191 072.21 €	661 705.68 €	529 366.53 €	- 675 289 €	- 145 922.47€
Budget total	4 571 949.35 €	3 580 568.90 €	991 380.45 €	603 524.08 €	1 594 904.53 €

- Affecte et reporte les résultats comptables de l'année 2021 sur le budget 2022
- Prend connaissance de l'état des indemnités des élus versées au titre de l'année 2021
- Prend acte des acquisitions ou cessions immobilières réalisées par la commune en 2021

Désignation du bien	Opération	Localisation	Superficie acquise	Conditions de la cession	Montant de la transaction
Maison	Achat	192 rue de la glorie	342 m²	Vente amiable	110 000 €
Terrain nu	Achat	Rue du stade	652 m²	Préemption	80 000 €
Local	Vente	131 rue du vieux château	65 m²	Vente amiable	150 000 €

- Maintient les taux d'imposition des taxes locales directes 2022 à leur valeur de 2021 soit :
  Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 38.08%
  Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 47.55%
  Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 20.11%

- Vote le budget de la commune pour l'année 2022 comme suit :

Budget 2022	Recettes en €	Dépenses en €
Section de fonctionnement	4 735 837 €	4 145 776 €
Section d'investissement	2 460 305 €	2 460 305 €
Budget total	7 196 142 €	6 606 081 €

- Vote les subventions au Centre communal d'actions sociales et aux associations locales à hauteur de 35 573.80 €

- Complète le rapport de présentation du Plan local d'urbanisme adopté le 9 juillet 2019 pour mentionner les incidences du projet de déviation routière départementale, conformément à la demande de la cour administrative d'appel de Douai du 23 novembre 2021

- Adopte la grille des tarifs des services périscolaires et extrascolaires (accueil du matin, du soir, de la cantine, des mercredis ou vacances) applicable à compter du 11 juillet 2022

- Renouvelle la convention de mise à disposition de personnel remplaçant en cas d'absence de personnel municipal avec le centre de gestion de l'Oise

- Désigne Mme Myriam BOIS et M. Patrick SOLER comme représentants de la commune au sein des instances du Syndicat d'électricité de l'Oise (SE60)

- Approuve la pose sur le domaine public de 2 abris-bacs pour le stockage et le tri sélectif des déchets alimentaires, en apport volontaire pour certains usagers. Service de collecte des déchets organisé par la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne : place Dauphine et parking au carrefour de la rue du stade / rue de Paris.

- approuve la modification du tableau des effectifs des emplois de la collectivité

- approuve la restitution à la commune des locaux municipaux situés rue des lactaires par le service départemental d'incendie et de secours suite au déménagement de la caserne des pompiers Route de Plailly.

- Vote une enveloppe de 8 953 € pour l'achat de fournitures scolaires aux écoles de la commune (hors budget de direction et du réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté).

Urbanisme

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME : PLACE À L'ENQUÈTE PUBLIQUE

Le plan local d'urbanisme est l'outil de mise en œuvre d'un projet d'aménagement du territoire cohérent et durable.

Sur la commune, ce projet a notamment pour objectifs de permettre la poursuite de plusieurs projets d'aménagement qui ne pouvaient être réalisés dans le cadre du PLU de 2019, d'envisager d'ouvrir à l'urbanisation certains secteurs et d'intégrer des objectifs de mixité sociale dans les futurs projets.

Au terme d'un travail de concertation, le projet de PLU est soumis à l'avis des habitants.

Une enquête publique se déroule du 10 juin au 11 juillet 2022.

Menée par un commissaire enquêteur, Monsieur Sylvain DUBOIS, désigné par le tribunal administratif, elle vous permettra de consulter le projet et de vous exprimer.

Le dossier d'enquête publique comprend le projet de révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme, les avis formulés par les personnes publiques et le bilan de la concertation, sous format papier et sous format numérique sur un poste informatique dédié. Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire-enquêteur.

Tous ces éléments sont mis à disposition à la mairie de La Chapelle-en-Serval), aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie.

Le dossier d'enquête publique est également consultable, dès l'ouverture de cette dernière, sur le site la-chapelle-en-serval.fr

Chacun peut prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête prévu à cet effet.

Les observations peuvent être présentées pendant la période d'enquête :

- Par courrier postal à « Monsieur le Commissaire Enquêteur – Mairie -1200 rue de Paris 60520 La Chapelle-en-Serval »
- Sur le registre papier disponible à l'accueil de la Mairie de La Chapelle-en-Serval (1200 rue de Paris)
- Par courriel à enquetes-publiques@lces.fr, à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur

Ces observations, ainsi que celles portées sur le registre durant l'enquête publique, sont tenues à la disposition du public. Elles sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations dans les locaux de la Mairie de La Chapelle-en-Serval, 1200 rue de Paris, les :

- mercredi 29 juin 2022 de 17 heures à 19 heures
- lundi 11 juillet 2022 de 17 heures à 20 heures.

Travaux

Des travaux ont eu lieu place Dauphine afin de mettre en conformité l'armoire de commande électrique de l'éclairage ainsi que le remplacement de 7 candélabres.

Ces anciens lampadaires étaient défectueux et très consommateurs en énergie dû à leur ancienneté et à leurs ampoules halogènes. Les nouveaux sont plus bas, plus modernes, de couleur identique à ceux de la rue de Paris afin d'harmoniser progressivement notre commune. Ils sont désormais équipés d'ampoules LED, moins consommatrices en énergie. Les travaux ont été financés par la commune pour un montant de 12 000€, aidée par le conseil départemental de l'Oise à hauteur de 30%, et réalisés par le Syndicat.

Abattage d'un arbre à la Mairie

Nous avons été contraints d'abattre un arbre à l'entrée de la mairie, celui-ci était malade depuis un long moment et ne pouvait s'étendre par manque de place et de clarté

Parvis de l'Église

Les services techniques ont réalisé un cheminement pavé traversant le parvis engazonné. Des arbres seront bientôt plantés. (Arbre de judée, fresne à fleur, arbre de soie...)

Traçage lignes bleues

Des lignes bleues ont été tracées rue de Paris afin de faciliter le stationnement pour mieux accéder aux commerces.

Réfection du bar de la salle des fêtes Fernand Halphen

Le bar a été entièrement repeint et une porte a été créée pour l'embellissement, l'entretien et la facilité d'utilisation.

Festivités

LA CHASSE AUX OEUFS

Les cloches ont pu répandre les œufs dans le parc de la mairie, après 2 ans d'absence, poules, lapins et œufs ont retrouvé le chemin ! Près de 170 enfants étaient au rendez-vous ce dimanche 17 avril 2022 à 11h pour partir à la chasse aux œufs dans le parc de la mairie.

Les maternelles devaient trouver 4 œufs de différentes couleurs tandis que les élémentaires devaient trouver 4 œufs de la même couleur.
Une fois les 4 œufs trouvés, les enfants ont vu leurs efforts récompensés par un sachet de friandises.
À 12h a eu lieu un tirage au sort, en présence des représentants de la municipalité et de bénévoles.
Trois gagnants ont remporté chacun un gros lot en chocolat.

LES BOUMS DE PRINTEMPS

La Covid-19 nous avait contraint d'annuler la boum de Noël 2021 au dernier moment.
Nous sommes heureux d'avoir pu la remplacer par la boum de printemps.

Samedi 30 avril, de 14h à 17h , plus de 120 enfants du CE1 au CM2 ont été accueillis à la Salle Fernand Halphen pour un après-midi festif sur le dancefloor.
La piste de danse a bien chauffé, notre DJ a su mettre une ambiance de folie et les enfants ont pu danser, chanter et même crier ! Le tout dans une ambiance digne d'une discothèque : bulles, neige, fumée, lumières…
Une photo-box a été mise à disposition des enfants pour immortaliser ce moment.

C'est à 20h que plus de 220 collégiens étaient au rendez-vous à leur tour pour leur soirée discothèque.
Le DJ de nouveau aux platines sur des rythmes endiablés a déchainé les ados toute la soirée.
La photo-box a vu défiler les jeunes pour des photos souvenirs.
Comme toute bonne chose a une fin, c'est à 23h que le DJ a clôturé la soirée.

Merci aux parents d'avoir participé avec la confection de gâteaux, pizzas, quiches et l'apport de boissons.
Merci aux communes d'Orry-la-Ville, de Plailly et de Mortefontaine d'avoir participé à cette soirée.

Les enfants, nous vous attendons aussi nombreux le samedi 9 décembre 2022, pour la boum de Noël !

FESTIVAL ROCKABILLY

Pour son 10ème anniversaire, le 25 et 26 juin le **Rockabilly** est de retour après 2 ans d'absence !
Ambiance années 50, voitures, motos et nombreux stands seront présents.
8 groupes de rock viendront pimenter cette journée.
La restauration sera tenue par le Comité des Fêtes de La Chapelle-en-Serval.

PRIX DE LA CHAPELLE-EN-SERVAL

La municipalité remercie France Galop qui, le 6 mai 2022, nous a fait l'honneur d'organiser une course (**Prix de La Chapelle-en-Serval**), le cheval «GREYM» a fini en tête. Après avoir quelque peu flotté, dans un premier temps, elle a accéléré dans les derniers mètres de course pour s'imposer d'une tête, au poteau.

Vie de la commune

COMMÉMORATION DE LA VICTOIRE DU 8 MAI 1945 AU MONUMENT AUX MORTS

Le défilé de la cérémonie du 8 mai a débuté à 10h45, en présence de M. le Maire Daniel Dray, du lieutenant Warnet de la brigade des sapeurs-pompiers, de la gendarmerie, des élus et du conseil municipal jeunes. Le monument aux morts a été fleuri après la lecture du discours de Madame Geneviève Darrieussecq ministre déléguée auprès des Armées.
La cérémonie s'est clôturée par le verre de l'amitié à la Salle des Fêtes Fernand Halphen.

CÉRÉMONIE DU 8 MAI RUE DU STADE POUR LES COMMUNES D'ORRY-LA-VILLE ET DE LA CHAPELLE-EN-SERVAL

Ce monument est situé face au stade du Servois.
Comme tous les ans, une cérémonie en présence des maires de La Chapelle-en-Serval et d'Orry-la-Ville a lieu. Les anciens combattants, la gendarmerie et les élus des 2 communes ont célébré la mémoire des soldats tués pendant la seconde guerre mondiale.

CÉRÉMONIE AU CIMETIÈRE NEERLANDAIS

Le 4 mai 2022, une cérémonie a été organisée par Monsieur l'ambassadeur des Pays-Bas à Paris, avec l'appui de la commune d'Orry-la-Ville. Elle s'est déroulée en présence du député M. Eric Woerth, de la Vice-Présidente de la Région Mme Manoëlle Martin, de la conseillère du département Mme Corry Neau, des anciens combattants français, ainsi que d'un public de citoyens français et néerlandais. La musique militaire a été jouée par l'ensemble néerlandais de la fanfare Korps Nationale Reserve ainsi que les hymnes nationaux néerlandais et français repris en chœur par le public. Un moment émouvant où l'on a pu se recueillir et déposer une rose jaune sur chaque tombe avant de clôturer la cérémonie par un pot de l'amitié.

Associations

JOURNÉE DES ASSOCIATIONS

Le dimanche 22 mai 2022, nous vous avons retrouvés dans la parc de la mairie pour la journée des associations : Capoeira, FitGym, Happy Kids, I-Music, Karaté, Loisirs Capellois 2000, Loisirs du Servois…
De nombreuses associations étaient présentes pour une journée d'animations et de jeux pour petits et grands.
Les sapeurs-pompiers de La Chapelle-en-serval ont fait participer les enfants et les adultes sur un parcours mis en place spécialement pour cette journée.
Une restauration était tenue par Le Loisirs du Servois, qui nous proposaient leurs traditionnelles saucisses frites.
Cette journée s'est terminée autour du verre de l'amitié offert par la municipalité afin de remercier toutes les associations présentes.

CONCOURS DE GÂTEAUX

Le traditionnel concours de gâteau a eu lieu le dimanche 22 mai lors de la journée des associations
Pour les enfants de 6 à 12 ans : réalisation d'un cupcake
Pour les adultes : réalisation d'un gâteau aux fruits
Le prix du cupcake a été remporté par 2 enfants, Lilou et Nolan, frère et sœur.
Présentation, couleurs, et goût : tout était respecté.
Le prix du gâteau aux fruits a été remporté par Mme H. avec son gâteau à la framboise.

<u>Félicitations pour ces réalisations :</u>

SUD BASKET OISE (SBO) - ÊTRE ACTEUR DE SON CLUB

Damien, U15 cette saison est joueur au Sud Basket Oise depuis 2013. Passionné, joueur, il arbitre également de nombreux matchs du club en U11 et U13 mais est aussi là aux entraînements des plus petits. Début mai, il a arbitré ses premiers matchs officiels de championnat. Bravo Damien, collégien au Servois à la Chapelle, pour ton engagement dans le club et le basket.

Créé en 2007, Le Sud Basket Oise est un club intercommunal où 250 licenciés pratiquent le basket en loisir et en compétition. Notre club encourage la découverte, l'apprentissage et le perfectionnement du basketball, de l'école de basket à partir de quatre ans jusqu'aux adultes (seniors féminins et masculins). Notre structure sportive permet à tous de pratiquer le basket-ball dans les meilleures conditions. Vous souhaitez nous rejoindre ?

Contactez-nous pour connaître les lieux et horaires des entraînements.

@ : contact.sbo60@gmail.com / w : sudbasketoise.fr / insta : @sudbasketoise

ACAPELLA

Le dimanche 6 mars, plus de 170 personnes se sont rendues à la salle Fernand Halphen pour la fête des grands-mères pour assister au show de l'association Acapella.

Les interprètes nous ont fait voyager à travers les années 60, 70, 80 en rendant hommage à de nombreux chanteurs comme Whitney Houston, Charles Aznavour, France Gall, Christophe, Michel Delpech, Johnny Halliday et bien d'autres... Des chansons pour la plupart d'entre nous pleines de souvenirs.

Le spectacle a duré toute l'après-midi avec un goûter offert à l'entracte.

Merci à la Compagnie Acapella de nous avoir fait voyager quelques heures !

LA SERVOISE

Le 20 mars 2022, l'association VTT du Servois a organisé 4 circuits de 20 km, 40 km, 56 km et 68 km dans les forêts de Chantilly et Ermenonville. Deux ravitaillements ainsi qu'une collation à l'arrivée étaient proposés.

En tout 250 participants : Bravo aux organisateurs !

ART'MOSAÏK

Je suis Karine Jehlé, j'ai 47 ans et je suis sculptrice et peintre. J'habite à La Chapelle-en-Serval depuis 13 ans et vient de rejoindre l'association Art'Mosaïk pour proposer des ateliers d'initiation à la sculpture en argile pour adultes et adolescents.
Cela fait un an que je passe mon temps à modeler l'argile et créer des sculptures diverses, sur commande. Je me suis formée tout au long de cette année lors de stages et ateliers auprès de professionnels aguerris, mais c'est surtout en pratiquant que j'ai appris les techniques et les secrets de l'argile.
Je souhaite désormais partager cette passion et transmettre à tous ceux et celles désireux de booster leur créativité à travers la terre. C'est une expérience unique de voir naître le fruit de votre imagination sous vos mains, petit à petit.
Après l'étape du modelage de la terre, il faudra attendre que la terre sèche complètement, pour ensuite la passer au four et la rendre solide, et finalement l'habiller d'un décor unique, à la peinture ou la cire selon vos envies.
Alors, n'hésitez pas à me contacter pour venir vivre une expérience unique dans un cadre chaleureux et décontracté.
Je suis joignable au 06 15 46 88 05 et vous pouvez aussi me retrouver sur les réseaux sociaux Instagram et Facebook : @lescreadeka

LE RALLYE DE LA CHAPELLE

Le Comité des Fêtes de La Chapelle-en-Serval organise le samedi 10 septembre 2022
«**Le Rallye de La Chapelle**»
Vous pouvez dès à présent vous inscrire.
Bulletin d'inscription disponible en mairie.

Nous vous attendons nombreux

Transition écologique

Face à l'enjeu écologique, nous avons souhaité prendre notre part et permis au syndicat d'électricité d'installer place Dauphine une borne de recharge des véhicules électriques.
Voici quelques statistiques concernant son utilisation :

STATISTIQUES DE LA BORNE EN DETAIL

		Evolution année précédente
Nombre de charges	500	+156%
Durée totale de la charge (heures)	1452	+390%
Durée moyenne de charge (heures)	3	+50%
Consommation totale rechargée (kWh)	8804	+348%
Consommation moyenne par charge (kWh)	18	+80%

NOMBRE DE CHARGES MENSUELLES DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

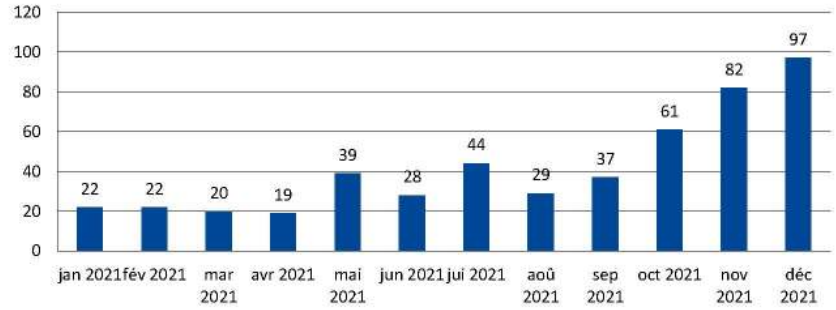

REPARTITION DES SESSIONS PAR MOYEN D'ACCES, DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

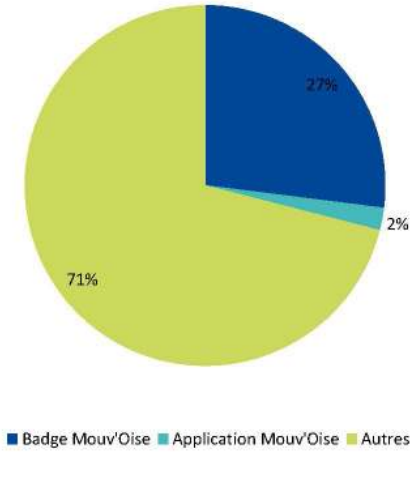

REPARTITION DES SESSIONS PAR CONNECTEUR, DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

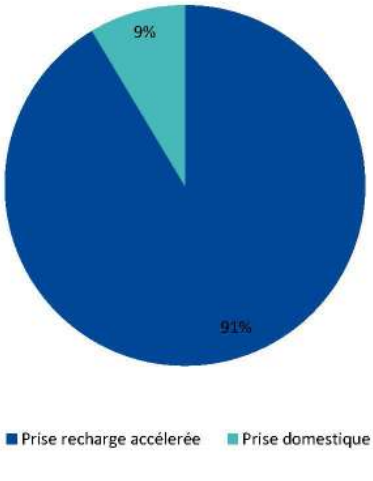

Contact : Syndicat d'énergie de l'Oise
www.se60.fr / 03 44 48 32 78

ENSEMBLE SOYONS MAGIQUES

L'opération Hauts de France Propres a eu lieu sur notre commune.
Le vendredi 18 mars, les enfants de l'école du Bois de Chênes, parés de leurs gilets jaunes, ont participé au nettoyage de la nature en sillonnant les rues de notre commune pendant 2h, ramassant les déchets laissés par mégarde ou mépris.
Le lendemain, 2 points de rendez-vous étaient proposés pour tous les Capellois volontaires :
Un groupe au gymnase a sillonné la rue des Dimerons, l'arrière de l'Ermitage et le bois Saint Jean. Un autre groupe s'est retrouvé à la salle des fêtes pour sillonner l'allée Saint Georges, le chemin vers le bois de la remise, et la route de Plailly.
L'opération a porté ses fruits, plusieurs sacs de déchets ont été collectés et triés pour lutter contre cette pollution silencieuse.
Pour remercier les participants, un verre de l'amitié a été servi et une tombola a été organisée permettant à deux personnes de gagner un lot donné par nos commerçants.
Un grand merci aux participants et aux commerçants pour cette opération réussie !

SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE

Le schéma directeur cyclable communal commencé début octobre 2021 a été rendu en mars. Il détermine les liaisons à développer à l'intérieur de la commune, pour relier les pôles structurants communaux (écoles, commerces, gares, équipements sportifs, administratifs, culturels…) en fonction des souhaits de liaison exprimés par les élus. Piloté par le cabinet d'études spécialisé Alkhos et financé à 80% par le Parc Naturel Régional Oise—Pays-de-France, il est complémentaire au schéma directeur intercommunal de la CCAC.
Le coût total estimé de ces équipements, sans subventions, s'élève à 420 000 €. Nous avons sélectionné une première tranche de travaux prioritaires, à réaliser à partir de cette année, conformément à notre programme électoral, pour un montant de 100 000 €. Les demandes de subventions vont être faites auprès de nos partenaires. Restera ensuite à lancer la mission de maîtrise d'œuvre.

Communauté de Communes

Aire Cantilienne
communauté de communes

FLEXOBUS

Un nouveau service gratuit de transport à la demande a été mis en place, de façon expérimentale, pour les habitants des communes de La Chapelle-en-Serval, Mortefontaine et Plailly : LE FLEXOBUS.

Ce service vous permet d'aller toute l'année du lundi au vendredi chez un médecin, aux marchés de Senlis ou de Chantilly, de rejoindre les pôles culturels et sportifs comme la piscine Aqualis…

Comment fonctionne le FLEXOBUS ?
La prise en charge dans les communes est prévue sur l'un des 5 points d'arrêts suivants : Parking Eglise (Mortefontaine), Verger (Plailly), Paris (Plailly), Hauts de Plailly (Plailly) et Centre au 1045 rue de Paris (La Chapelle en Serval).
Les déposes sont prévues sur l'un des 10 points d'arrêts suivants : Hôpital (Senlis), Bordeaux Odent (Senlis), Gare routière (Senlis), Lefébure (Chantilly), Place Omer Vallon (Chantilly), Mairie (Chantilly), Gare routière (Chantilly), Hôpital privé (Gouvieux), Centre aquatique Aqualis (Gouvieux) et Centre Leclerc (La Chapelle en Serval).
Ce service est gratuit, financé par la Communauté de Communes de l'Aire cantilienne.

Comment réserver son trajet en FLEXOBUS ?
Pour réserver un déplacement, il est nécessaire d'appeler l'agence Oise Mobilité au 0 970 150 150 de 08h00 à 19h00 du lundi au samedi ou par mail à reservation-tad@oise-mobilite.fr (en indiquant vos coordonnées téléphoniques dans le corps du mail). Le service est à réserver avant la veille du voyage jusqu'à 17h30 maximum (réservation pour le lundi à effectuer le samedi avant 17h30) et peut se réserver jusqu'à 4 semaines en avance.

Renseignements :
Tél. : 0970 150 150
Agence Oise Mobilité
19, rue Pierre Jacoby
60000 Beauvais

Les horaires de prise en charge et dépose sont détaillés dans la grille horaire. Dépliant disponible sur demande dans les mairies.

ÉQUIPEZ-VOUS POUR GÉRER VOS DÉCHETS COMPOSTABLES

Le compostage est un processus biologique de conversion et de valorisation des matières organiques en un produit naturel, stabilisé, hygiénique, semblable à un terreau, riche en composés humiques et minéraux appelé compost.

Composter c'est :

-Réduire la quantité de déchets dans mes poubelles et donc ceux traités par la collectivité de 30%
-Assurer un retour au sol de la matière organique au plus près du point d'utilisation
-Nourrir mon jardin ou mes jardinières avec le compost produit
-Économiser sur l'achat de terreau par méthanisation

La réduction des déchets est simple, efficace, écologique et économique !
C'est pourquoi, la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne (CCAC) vous soutient dans l'achat d'un ou plusieurs outils vous permettant de réduire vos déchets verts et/ou fermentescibles.

Cette aide est variable suivant le type d'équipement acheté :

Type d'équipement acheté	Montant de l'aide
Composteur	Montant de l'achat dans la limite d'un plafond de 30€
Kil d'adaptation mulching pour la tondeuse	Montant de l'achat dans la limite d'un plafond de 50€
Tondeuse mulching	Montant de l'achat dans la limite d'un plafond de 50€
Broyeur de végétaux	Montant de l'achat dans la limite d'un plafond de 100€
Autres équipements de réduction fermentescible des déchets (lombricomposteur, broyeur de cuisine…) *sous réserve de vérification de la technique par le service Environnement de la CCAC et de l'efficacité de la réduction*	30% de la dépense engagée et dans la limite d'un plafond de 100€

Pour bénéficier de l'aide, il vous suffit de vous rendre sur le site **www.aireauvert.fr** et de prendre connaissance du règlement et retourner le formulaire de demande d'aide à l'achat complété à la CCAC.

Collège du Servois

ERASMUS

Les échanges européens se vivent au Collège du Servois. Après deux années compliquées, nous avons eu l'honneur de recevoir une délégation d'élèves et de professeurs grecs (Rhodes), espagnols (Séville) et italiens (Turin) du 8 au 13 mai 2022 dans le cadre du programme Erasmus +.
Nos élèves français ont ainsi pu échanger avec eux sur les problématiques de la ville de demain : mobilité, éco-citoyenneté et planification urbaine. La fête de l'Europe a ainsi pu être célébrée le 9 mai.

Ils ont pu réaliser huit maquettes en matériaux recyclés et une fresque de l'environnement mais aussi visiter un écoquartier et la ville de Paris. Des échanges avec le PNR Oise Pays de France, Europe Direct et les collectivités locales ont rythmé le projet. Les mairies des trois communes se sont montrées à l'écoute du projet et nous avons pu recevoir la visite d'élus du Conseil départemental, conseil régional, de l'Assemblée nationale et du Sénat. Le tout s'est terminé par une valorisation des talents et une soirée festive animée par Maxime, ancien élève de l'établissement.

Nous avons eu l'honneur d'être suivi par France 3 qui est venu faire deux reportages pour son édition du 12/13 et du 19/20 du mercredi 11 mai. Nos élèves et nous, professeurs, avons pu être interviewés.
L'année prochaine, 30 élèves du Collège auront le plaisir d'aller en mobilité en Italie, Espagne et Grèce grâce au financement de la Commission européenne dans le cadre du programme Erasmus +. Les familles n'auront d'ailleurs rien à payer pour ces voyages. Nous remercions très vivement la Commission européenne car c'est une véritable chance pour nous d'ouvrir nos élèves à l'international et leur permettre de montrer leur investissement.

En tant qu'enseignant, je suis ravi et fier, avec toute la communauté éducative du Collège du Servois, de faire rayonner notre établissement à l'international et de permettre à chacun de vivre de très belles opportunités où le partage, l'investissement, l'ouverture d'esprit et l'excellence sont des mots clés ! Je tiens à remercier particulièrement tous les personnels, parents, élèves, les élus et agents de la Chapelle-en-Serval pour leur soutien moral et logistique.

Que vivent les échanges internationaux au Collège du Servois !!!

Guillaume GAST, professeur d'histoire-géographie au Collège du Servois

Portrait

Nous interviewons cette fois ci Jenny, fondatrice de « Bienvenue Chez Jenny », installée aux étangs du domaine (pêche à la ligne) route de Plailly.

Les Nouvelles En Serval : Bonjour Jenny, depuis quand êtes-vous installée à la Chapelle-en-Serval ?

Jenny : Bonjour, suite au Covid j'ai pu me lancer sur ma création d'entreprise, j'ai cherché un local en décembre 2021 et c'est sur le domaine de pêche route de Plailly que j'ai trouvé une location.
Près des étangs, un chalet pouvant accueillir une vingtaine de personnes a retenu toute mon attention. Nous avons rénové l'intérieur, peinture, douches, installé un chauffage à granule et fait la réfection du sol du chalet.
L'ouverture a eu lieu pour le début de la saison, le 18 février 2022.

LNES : Comment êtes-vous devenue restauratrice ?
Jenny : J'ai obtenu un CAP cuisine et une mention complémentaire traiteur.

LNES : Que proposez-vous dans votre chalet ?
Jenny : Je propose une restauration traditionnelle avec menu du jour proposé. La spécialité de la maison est la saucisse blanche au curry, une spécialité du nord de l'Allemagne, dont je suis originaire. J'organise également des repas à thème qui seront prochainement annoncés et que vous pourrez relayer sur le site de votre commune.
Il est également possible de prendre une bière en terrasse.

LNES : Arrivez-vous à vivre de votre activité ?
Jenny : En dépit de la situation sanitaire et de l'augmentation du coût de la vie, mes clients profitent d'un bon moment lors de leur passage, ils ne veulent pas se priver, les débuts sont prometteurs.

Concernant mes clients, certains sont pêcheurs et viennent pratiquer leur passion dans les 5 étangs du domaine, d'autres viennent profiter de l'endroit en famille ou entre collègues et viennent des communes avoisinantes, Plailly, Mortefontaine….

Nous apportons aussi des services complémentaires aux pécheurs comme du prêt de matériel ou une gamme variée d'appâts avec possibilité de prendre une douche si la pêche a eu lieu pendant la nuit.
La saison est lancée ! Venez découvrir l'endroit plein de charme au son de la nature et déguster une boisson ou un repas dans mon chalet « Bienvenue Chez Jenny ».

Pensez bien à réserver aux contacts suivants :
Facebook : bienvenuechezjenny et au 06 46 09 79 79

Ours

Directeur de publication Daniel Dray
Rédacteur en chef Dominique Facundo
Rédaction Conseillers municipaux et Alison Brunou
Mise en page Alison Brunou
Impression Roto Press Graphic,
La Chapelle-en-Serval

Tiré à 1600 exemplaires sur papier recyclé PEFC

Vous avez des remarques ou des suggestions à propos de ce magazine ?

Envoyez-les par courriel à :
magazine@la-chapelle-en-serval.fr

ou par courrier à :
Mairie de La Chapelle-en-Serval
1200 rue de Paris
60520 LA CHAPELLE-EN-SERVAL

Mairie

1200 rue de Paris
60520 LA CHAPELLE-EN-SERVAL
03 44 54 60 29

lundi-vendredi : 10 h -12 h, 15 h - 18 h
samedi : 10 h - 12 h

Courriel mairie@la-chapelle-en-serval.fr
Site internet la-chapelle-en-serval.fr
Facebook LaChapelleEnServal
Notre chaine Youtube : Mairie de La Chapelle-en-Serval

Abonnement par courriel

Recevez « Les Nouvelles en Serval » par courriel dès leur sortie. Inscrivez-vous en envoyant un email à magazine@la-chapelle-en-serval.fr.